

REPONSES DES CANDIDATS
Publiées dans « Le Losange » (avril 2007)

■ **NICOLAS SARKOZY** a souhaité répondre sous forme d'une lettre à René Le Pape. Nous la publions ici dans son intégralité.

"Monsieur le Président,

J'aurais aimé assister personnellement à votre séminaire des 7 et 8 mars derniers. Croyez bien que je regrette sincèrement que mon emploi du temps ne l'ait pas permis.

Nous nous connaissons bien. Vous savez mon attachement à votre profession et à vos établissements. Je sais le rôle essentiel qu'ils jouent dans l'animation des quartiers de nos villes et de nos campagnes. Ce sont bien plus que des lieux de consommation. Ce sont aussi des lieux de convivialité où l'on a plaisir à se retrouver autour d'une tasse ou d'un verre, entre amis, simplement pour le plaisir d'être ensemble.

Votre profession a su s'adapter remarquablement aux évolutions des habitudes des Français : le nouveau contrat d'avenir 2008-2011 et les conventions départementales que vous avez signées avec la Poste sont un bel exemple d'une reconversion rapide et réussie sur une partie de vos métiers. Ces nouvelles activités sont venues conforter encore davantage votre rôle d'auxiliaire du trésor public et font de vous, plus que jamais, des collaborateurs privilégiés du service public.

Je mesure les interrogations que soulève dans votre profession la mise en œuvre du décret sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics, qui prendra effet dans vos établissements le 1er janvier prochain. Ce point précis mérite une discussion entre toutes les parties concernées avant son entrée en vigueur.

Comme cela a été fait pour la hausse des taxes sur le tabac, je suis sûr que nous saurons trouver ensemble un point d'équilibre et d'accord entre les aspirations de chacun. Pour ce qui me concerne, une chose est certaine : ce ne sont pas les débitants qui doivent supporter les coûts d'une politique de santé publique décidée par l'Etat.

Par ailleurs, l'Etat veillera à ce que les buralistes ne connaissent pas de diminution de leur chiffre d'affaires suite à la mise en œuvre du décret du 16 novembre 2006, notamment en suscitant et en accompagnant le développement d'activités complémentaires. Vous pouvez par ailleurs me faire confiance pour que l'Etat mène une action plus résolue contre les trafics et la contrebande, qui pénalisent directement votre activité.

Nous souhaitons tous lutter contre les maladies respiratoires et les risques de cancers liés à la consommation de tabac, active comme passive. C'est pourquoi je soutiens ce décret : les Français l'ont bien compris puisque l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer sur le lieu de travail à compter du 1^{er} février 2007 s'est bien passée. Cela étant, il est indispensable de mettre en œuvre les moyens de garantir chiffre d'affaires et revenus à votre profession. C'est ce à quoi je m'emploierai.

Je ne fais pas partie de ceux qui vous tiendront des propos démagogiques avant les élections, pour mieux les oublier après. Je veux, bien au contraire, vous tenir un langage de vérité qui correspondra exactement à ce que je ferai si les Français me font confiance.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs".

■ **SEGOLENE ROYAL** a répondu aux questions du Losange :

- **Sur le réseau :**

Je suis bien sûr favorable au maintien du réseau des buralistes. Je n'entends pas laisser disparaître un tel réseau de proximité, qui contribue fortement à l'animation de la vie urbaine comme de la vie rurale. Mais ce ne serait ni sérieux, ni responsable de ma part de vous dire qu'une fois élue, je remettrais en question les mesures de limitation de la consommation de tabac qui ont été prises depuis plusieurs années par les gouvernements successifs, de gauche comme de droite. Le tabac reste la première cause de mortalité évitable en France, avec 66 000 décès par an. Le tabagisme passif cause quant à lui entre 3 000 et 5 000 décès par an. Il frappe toutes les classes d'âge et d'abord la jeunesse.

Dans ce contexte, la profession de buraliste est à l'heure de la mutation. L'Etat doit vous aider à franchir cette étape. Il faut aussi lutter avec énergie contre la fraude et le trafic de cigarettes, et pas seulement à l'approche des échéances électorales.

- Sur le décret :

Je suis très claire : dans un souci de santé publique, je ne suis pas favorable à ce que la date du 1^{er} janvier 2008 soit repoussée. Je pense par ailleurs que le libre choix qui serait laissé aux commerçants ne permettrait pas d'atteindre l'objectif de la mesure, qui est la diminution sensible du tabagisme en France. Pour autant, je trouve tout à fait anormal que les élus de la Nation n'aient pas été à nouveau saisis de cette question, quinze ans après la loi Evin, et que le Parlement n'ait pas pu débattre, notamment, des mesures transitoires. Sur ce dernier point, ma préférence va, comme je viens de le dire, à l'élaboration avec les professionnels d'un programme de diversification de l'activité des bureaux de tabac.

- Sur les frontaliers :

Je souhaite que soit garanti aux buralistes en difficulté, en particulier aux frontaliers, un réel soutien économique tant au niveau du maintien de leur activité qu'au niveau d'une possible indemnité de fin d'activité. Il appartiendra au prochain Gouvernement d'engager sur ce sujet une concertation avec les professionnels, avant de proposer des mesures au Parlement. A l'échelon communautaire, je travaillerai avec nos partenaires à une harmonisation des prix du tabac.

■ FRANÇOIS BAYROU

Il était représenté, au séminaire des présidents, par Charles de Courson, député de la Marne. Ce dernier a fait parvenir à René Le Pape le courrier suivant :

« Monsieur le Président,

Le 7 mars dernier, à l'occasion du séminaire que votre Confédération a organisé en présence de tous les présidents des chambres syndicales départementales, vous m'avez invité à intervenir sur plusieurs sujets qui sont chers à la profession des buralistes afin de représenter François Bayrou dont je suis l'un des membres de l'équipe de campagne.

A cette occasion, plusieurs participants lui ont fait part de leur exaspération concernant le mode de gouvernance de notre pays, en particulier l'absence de concertation et le manque d'évaluation de l'impact des mesures prises. C'est une préoccupation que je partage entièrement.

Pour moi, une mesure ne peut être acceptée que si elle est comprise et précédée d'une information ou d'un débat suffisants. Je considère que le changement des méthodes de gouvernement doit être une priorité du futur chef de l'Etat.

Sur le fond de vos interrogations, je tiens à rappeler qu'à mes yeux, les buralistes assurent bien souvent des missions de service public, notamment dans les quartiers difficiles et dans les campagnes où la désertification a entraîné la disparition de nombreux commerces. Le bureau de tabac est un point de ralliement dans le quartier où il constitue parfois le dernier commerce de proximité.

Aussi, je propose deux mesures afin de protéger le réseau des buralistes.

Premièrement, afin de lutter contre le tabagisme actif et passif, le choix de la voie réglementaire emprunté par l'actuel Gouvernement était inapproprié. Ce sujet aurait mérité à mon sens d'être débattu publiquement au Parlement, dans la mesure où il comporte ces deux volets extrêmement importants que sont les enjeux économiques d'un secteur tout entier et les impératifs de santé publique.

Il me paraît nécessaire de réfléchir à la modification du décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif. La législation ayant cours en Espagne peut servir de modèle. En effet, les responsables d'établissements dont la superficie dépasse les 100 m² doivent bannir la cigarette de ces lieux, sauf s'ils ont aménagé un « espace fumeur », bien isolé et signalé, sur moins de 30 % de la surface totale de l'établissement. De leur côté, les établissements dont la surface est inférieure à 100 m² doivent choisir entre la qualité d'établissement non-fumeur et la qualité d'établissement fumeur.

Deuxièmement, il est important de relancer le débat sur les droits d'accises sur le tabac au niveau européen. En effet, l'harmonisation européenne est actuellement insuffisante, il conviendrait, dans le cadre d'une politique européenne de santé publique, de relever le taux plancher, ce qui permettrait de réduire l'écart entre le taux français et celui des pays riverains.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments distingués. »

■ JEAN-MARIE LE PEN a répondu aux questions du Losange :

- Sur le réseau :

Dans les villages, les bureaux de tabac sont souvent le dernier commerce existant, cumulant les activités commerciales (restauration, presse, pain...) mais également, de plus en plus, offrant des services publics que l'Etat ou les entreprises publiques comme La Poste ont délaissés. Ils sont à mes yeux un élément essentiel du maintien d'une activité économique et de la prestation de services de proximité dans les campagnes, donc du maintien des populations et de l'animation sociale dans ces zones, auxquels le Front National a toujours été très attaché.

Le contrat d'avenir que votre profession a signé avec l'Etat, et qui semble vous satisfaire, contient de bonnes mesures (pérennité de la remise compensatoire, maintien de l'indemnité de fin d'activité et extension aux zones rurales, aides à la modernisation et à la diversification, etc...). Elles doivent être appliquées réellement et adaptées au fur et à mesure, en fonction de leur efficacité réelle : c'est le rôle, je crois, du comité de suivi mis en place, et il doit être pleinement tenu.

Il manque cependant, à mon avis, quelques dispositions : les marges dont bénéficient les buralistes quand ils ont la tâche de recouvrir un impôt (notamment sur le tabac), doivent être au moins équivalentes de ce que l'Etat perçoit quand il collecte les impôts des collectivités locales, c'est à dire 8 % ; la profession doit être systématiquement consultée quand les pouvoirs publics s'apprêtent à prendre une décision ayant une répercussion directe (et parfois exclusive, comme l'augmentation du prix des cigarettes) sur leur activité.

Je saisis cette occasion pour ajouter que je suis le seul candidat à vouloir préserver la préférence nationale pour les buralistes, alors que l'Union européenne essaie d'y imposer des étrangers (européens ou non). Je refuse également que l'Etat se décharge auprès d'eux de contrôles qu'il est incapable d'assurer (l'âge des acheteurs de cigarettes). Enfin, à l'égard des buralistes qui vendent des journaux, je dénonce les contraintes que leur imposent par exemple les NMPP.

- Sur le décret :

Je crois que cette interdiction est symptomatique d'un Etat impuissant à assumer ses fonctions et dont les manifestations d'autorité s'exercent désormais dans la répression des comportements quotidiens des Français (tabagisme, conduite automobile, alimentation...). Les préoccupations gouvernementales de santé publique me semblent assez hypocrites, puisque l'Etat, longtemps fabricant de cigarettes, n'est pas prêt à renoncer aux taxes qu'il perçoit sur leur vente. Le rapport qui accompagnait cette mesure précisait que 90 % du tabagisme passif se produisait à domicile, ce qui relativise beaucoup la portée sanitaire de cette interdiction, même si la protection des travailleurs est une notion importante à prendre en compte.

Et pour répondre à votre question, je suis plutôt partisan de la liberté de choix et de la responsabilisation, non seulement des commerçants, mais de tous les Français. Je pense que dans les établissements où cela est possible, l'existence de deux zones, l'une fumeur et l'autre non, est la meilleure solution. A chacun de voir ce qui lui convient lui mieux. Les commerçants s'adapteront naturellement aux désirs de leur clientèle.

- Sur les frontaliers :

Ma préférence personnelle irait plutôt au rétablissement des contrôles aux frontières et à la répression des trafics. Mais tant que la France fait partie de l'Union européenne, la solution la plus évidente passe par une harmonisation plus poussée des taxes sur le tabac.

■ PHILIPPE DE VILLIERS a répondu aux questions du Losange :

- Sur le réseau :

Le réseau des buralistes est absolument indispensable tant d'un point de vue social qu'économique. D'un point de vue social parce que le bureau de tabac est très souvent le dernier lieu de vie de nos campagnes désertées. Mais c'est aussi le lieu de convivialité français par excellence et il est indispensable de le préserver. D'un point de vue économique, parce que c'est ce réseau qui fait vivre les communes rurales. Très souvent d'ailleurs, le bureau de tabac fait office de poste, d'épicerie et de boulangerie. Plus qu'un simple commerce, c'est un véritable point d'équilibre de la vie sociale.

Pour accompagner la mutation du réseau, trois mesures phares me semblent indispensables :

- Passer outre les diktats de Bruxelles et baisser la TVA sur la restauration à 5,5 %,
- Exonérer de charges sociales pendant 2 ans toute structure nouvellement créée,
- Revaloriser le régime de retraite des buralistes comme pour l'ensemble des commerçants

- Sur le décret :

La promotion de la santé publique est une évidence et doit être assurée. Toutefois, elle ne doit pas se faire au détriment de la liberté des cafetiers, restaurateurs et gérants de bar-tabac qui sont déjà accablés de charges, de taxes et de paperasses.

C'est la raison pour laquelle je propose la solution que pratique l'Espagne depuis plus d'un an : la liberté de choix pour les patrons de bars, cafés et restaurants qui peuvent choisir si leur établissement est totalement fumeur ou totalement non fumeur.

D'ailleurs, 90 % des patrons espagnols de petits restaurants ont fait le choix de conserver leur établissement fumeur.

Parallèlement, je pense qu'il serait souhaitable de stopper la flambée des prix du paquet qui a subi une augmentation de 30 % en trois ans.

- Sur les frontaliers :

En douze ans, les prises douanières ont fait un bond de 400 % alors même que nos frontières sont devenues de véritables passoires ! Dans 90 % des affaires, ce sont des trafics transfrontaliers avec l'Espagne, Andorre, le Luxembourg ou la Belgique. Nous ne pourrions pas lutter efficacement contre ce marché noir sans rétablir les contrôles frontaliers. Au niveau européen, je souhaite que les états membres coopèrent dans le but de mettre en place une politique de lutte contre les trafics et économies parallèles.

Enfin, les routes du tabac passent aussi par Internet. Je crois donc nécessaire de lutter contre ce cybertrafic en renforçant la cellule de cybergendarmes déjà mise en place et en lui allouant des moyens juridiques et techniques plus adaptés.

■ DOMINIQUE VOYNET a répondu aux questions du Losange :

- Sur le réseau :

Comme je le dis dans le « Contrat écologique » que je propose aux Français, je suis très attachée au maintien et au développement des petits commerces. Au même titre que les services publics de proximité, ils contribuent à la qualité de vie de nos concitoyens. Les buralistes en font partie et constituent des points de rencontre entre habitants, ce qui est une bonne chose pour le lien social.

Face aux changements de politique de l'Etat en matière de santé publique - changements nécessaires à mes yeux - je tiens à dire que je regrette que l'actuel gouvernement n'ait pas négocié auparavant un accompagnement pour les buralistes. Je souhaite donc que le futur gouvernement prenne rapidement des mesures – en concertation avec les professionnels – qui pourraient s'appuyer sur une diversification des services rendus par les buralistes :

mise à disposition de formulaires administratifs pour les particuliers, bornes de services Internet, relais d'information touristique... Ces services donneraient lieu à une rémunération pour les buralistes.

- Sur le décret :

Au-delà de mon rôle de responsable politique, je suis aussi médecin. Je connais les dégâts causés par la dépendance au tabac. Des maladies respiratoires aux cancers, en passant par les accidents cardiovasculaires et les artériopathies, le tabagisme cause chaque année la mort de milliers de personnes en France. Il est donc nécessaire de mettre en place une politique cohérente de santé publique, associant prévention et protection.

Une vigoureuse politique de prévention ne peut évidemment pas se résumer à l'augmentation du prix des cigarettes ! Une éducation à l'hygiène de vie et à la santé est indispensable, permettant d'insister sur l'importance d'une alimentation saine, d'un exercice physique régulier, sur les risques des drogues, légales ou non. Des mesures de protection de la santé de nos concitoyens vis-à-vis du tabac sont nécessaires.

On parle beaucoup des pollutions, que je combats par ailleurs vigoureusement, par les émissions des véhicules, ou par les pesticides. Mais savez-vous que l'endroit le plus pollué, c'est l'intérieur ? Formaldéhyde, colles, solvants, émissions des friteuses, appareils de chauffage, et... tabac ! Le cocktail est redoutable. Il ne s'agit ni de punir ni de condamner, mais de responsabiliser et de protéger. De ce point de vue, toute mesure doit d'abord être discutée et négociée avec les professionnels concernés. Cette concertation ne peut se limiter à reporter encore et encore l'adoption de mesures indispensables du point de vue de la santé. Mais à bien réfléchir aux modalités et aux mesures d'accompagnement.

L'interdiction de fumer dans les lieux publics sans exception est une bonne nouvelle pour tous ceux qui sont soucieux de santé publique. Mais elle ne répond pas totalement au problème posé : une part importante des décès liés au tabac concerne le tabagisme passif. Ca se passe d'abord à la maison !

La prévention en milieu scolaire, le renforcement des moyens affectés à la prise en charge du sevrage, sont essentiels. Et puis, on sait que les industriels du tabac ajoutent des additifs chimiques qui

provoquent et entretiennent l'assuétude. Il faut les interdire ! Quant aux dérogations, elles doivent être débattues au plein jour et non laissées uniquement au bon vouloir gouvernemental.

- Sur les frontaliers :

Je dois dire tout d'abord que je suis choquée par la résurgence de la contrebande dans notre pays en ce début de XXIème siècle. Qui aurait cru que le trafic de cigarettes redeviendrait en France une "activité" florissante ? Là aussi, j'y vois le résultat de décisions politiques mal préparées, notamment par une insuffisante coopération européenne. Dans le « Contrat écologique » que je soumetts aux Français, je propose que l'on mette en place sans tarder une harmonisation fiscale européenne.

Cela est valable dans tous les domaines, y compris pour le niveau de taxation du tabac. C'est clairement la première priorité si on veut supprimer la concurrence déloyale et les trafics qui vont avec. Les procédures européennes s'inscrivant dans le temps long, je propose de mettre en place une indemnité forfaitaire, permettant de compléter dans cette phase de transition le revenu insuffisant des buralistes frontaliers, pour qu'ils ne soient pas condamnés à la fermeture.

■ **LES AUTRES CANDIDATS** : À l'heure où nous bouclions, Olivier Besancenot, José Bové, Marie-George Buffet, Arlette Laguillier, Frédéric Nihous et Gérard Schivardi n'avaient pas répondu à notre sollicitation écrite.